Les organes de représentation des communes au niveau international

Plusieurs organes reconnus sont les représentants officiels des municipalités sur la scène européenne ou mondiale et agissent à ce titre structurellement - voire institutionnellement - sur l'élaboration des politiques qui les concernent directement.

1. Au niveau européen

A. Le Comité des Régions

Le Comité des Régions (https://cor.europa.eu/fr) est une assemblée consultative de l'Union européenne qui compte, depuis le dernier élargissement de l'Union européenne, 329 membres effectifs et 329 membres suppléants provenant des désormais 27 États membres.

Il s'agit, à travers cette institution, que les pouvoirs publics les plus proches du citoyen - bourgmestres, échevins, conseillers communaux, responsables de collectivités locales et présidents de Régions - soient consultés sur les propositions politiques et législatives de l'UE qui les intéressent directement, notamment lorsqu'il leur incombe de mettre en œuvre ces politiques une fois qu'elles ont été adoptées. En effet, en vertu du principe de subsidiarité, les Etats membres délèguent le pouvoir d'action aux autorités locales et régionales lorsque ces dernières peuvent l'assumer plus efficacement.

B. Le Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE)

Le Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe est un organe consultatif du Conseil de l'Europe (https://www.coe.int/fr/web/congress/home). Ses membres représentent plus de 130.000 collectivités locales et régionales des 46 Etats membres du Conseil de l'Europe. L'Union des Villes et Communes de Wallonie y dispose de représentants. Les missions du CPLRE se traduisent sur le terrain par de multiples réalisations, dont la plus connue reste sans doute l'élaboration de la Charte européenne de l'autonomie locale, qui sert aujourd'hui de modèle aux réformes législatives dans nombre de nouvelles démocraties.

C. Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE)

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (http://www.ccre.org/fr) est la fédération représentative de 60 associations européennes de pouvoirs locaux et régionaux. Aujourd'hui, il constitue la plus grande organisation d'autorités locales et régionales en Europe, ainsi que la branche européenne de l'organisation mondiale "Cités et Gouvernements locaux unis". Ses membres sont les associations nationales de villes et régions de 40 des 46 pays membres du Conseil de l'Europe, représentant environ 100.000 collectivités territoriales. L'Union des Villes et Communes de Wallonie est représentée par son Président au sein de ce lobby européen des pouvoirs locaux. Le CCRE s'attache également à encourager toutes les formes d'échanges et de coopération entre collectivités territoriales européennes.

© Union des Villes et Communes de Wallonie asbl

2. Au niveau mondial

L'organisation mondiale « Cités et Gouvernements locaux unis » (CGLU: http://www.uclg.org/fr) est, depuis mai 2004, le seul et unique organe représentant les pouvoirs locaux à l'échelon planétaire. Cette organisation à vocation généraliste est ainsi à la fois plateforme d'échanges entre municipalités de tous horizons et représentation de leurs intérêts auprès de la communauté internationale, notamment auprès de l'Organisation des Nations Unies. L'Union des Villes et Communes de Wallonie dispose d'un siège au Conseil mondial de CGLU.

© Union des Villes et Communes de Wallonie asbl